

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

CELLULE DE LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE
FORMATION ET DES PROGRAMMES
D'ENSEIGNEMENT

N° _____ /MINESUP / SG /DDES/CDOFPE/CEA2



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF HIGHER
EDUCATION DEVELOPMENT

UNIT FOR THE DIVERSIFICATION OF TRAINING
AND HIGHER EDUCATION PROGRAMMES

Yaoundé, le. **25 JUIN 2026**

26 - 00292

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur, informe la communauté nationale et internationale, les étudiants et les parents que toutes les offres de formation en expertise comptable, dispensées sans autorisation réglementaire ou sans habilitation institutionnelle préalable du Ministère de l'Enseignement Supérieur, conformément à la réglementation en vigueur sont déclarées fermées.

Il s'agit notamment des formations dispensées par les Centres ci-après :

- **L'Institut National des Techniques Économiques et Comptables (INTEC) ;**
- *Association of Chartered Certified Accountants (ACCA) ;*
- *International Chartered Accountants of Nigeria (ICAN) ;*
- **PIGIER pour la formation au Diplôme d'Études Comptables et Financières (DECOFI)**

Par ailleurs, il tient à rappeler que les dispositions de l'article 20 alinéa 1 de la loi n° 2023/004 du 25 juillet 2023, portant orientation de l'enseignement supérieur au Cameroun prescrivent que : « l'Etat a le monopole de la délivrance et de la collation des diplômes et des grades d'enseignement supérieur ». Ainsi, les établissements proposant des formations clandestines en expertise comptable sont tenus de cesser immédiatement leurs activités, sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur, réaffirme son engagement à garantir l'Assurance-Qualité des formations, la protection des étudiants et la crédibilité des diplômes délivrés au Cameroun.

Ampliation :

- MINFI ;
- MINJUSTICE ;
- MINATD.



Jacques Fame Ndongo